

Image not found or type unknown



Durée d'un préavis pour un appartement meublé...

Par **mispeel**, le **27/09/2008** à **19:59**

Bonsoir, je suis locataire d'un appartement meublé depuis mars 2007. Le bail que j'ai signé stipule que j'ai une durée de 3 mois pour mon préavis en cas de départ hors la loi stipule que la durée est d'un mois. Quelle durée dois-je donc respecter ? Merci par avance de vos réponses ^^